



Succession suite au décès de mon père

Par **lolocathy**, le **12/10/2015** à **07:35**

Bonjour,rnrnSuite au décès de mon père,j'ai appris que ce dernier avait mis à mon seul nom son assurance vie.rnrnJ'ai une soeur,a t-elle le droit à quelque chose sur cette assurance dans le cadre de la succession ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **12/10/2015** à **08:58**

Bonjour,rnrnCette assurance comportait-elle une clause bénéficiaire ? si oui, que dit cette clause ? si non, votre soeur hérite au même titre que vous ?

Par **Dominiquecmoi**, le **12/10/2015** à **08:59**

Bonjour, les contrats d'assurance vie nominative ne sont 1/ pas imposable 2/ ne rentre pas dans la succession. (J'en ai bénéficié au décès de ma Mère) C'est certainement pourquoi votre Père a choisi ce mode de transmission. Il n'est pas utile d'en informer votre sœur qui pourrait demander à ce que le montant de cette assurance soit réintégrée dans la succession.
Bien cordialement